

Les Libertés publiques des militaires

Auteur : HOFFMANN Gérard (CGA)

Date : 2002

Le droit d'expression des militaires est limité par leur statut et la prise de parole (ou de plume) représente donc toujours un risque pour cette catégorie de fonctionnaires. Les exemples ne manquent en effet pas de militaires ayant eu à subir les conséquences d'une prise de position publique jugée incompatible avec le droit de réserve (démission du général Salvan en 1992 suite à ses critiques sur la politique de défense du moment.) Cette limitation du droit d'expression semble être l'une des causes du tarissement des ouvrages ou articles écrits par les militaires. Le chef de l'état a même récemment déclaré que le statut général devait être adapté pour permettre une plus grande liberté d'expression des militaires. Après avoir situé le droit d'expression dans l'histoire et par rapport aux autres pays, la question de la forme que doit prendre le droit d'expression aujourd'hui sera abordée.

1. Le cadre du droit d'expression des militaires.

11- Evolution historique.

Le socle juridique du dispositif actuel a été posé à l'époque de la révolution française. Le loyalisme était compris comme une passivité politique complète : " La force publique est essentiellement obéissante. Nulle force armée ne peut délibérer. " Si, par la suite, des militaires n'ont pas hésité à publier leurs convictions (Lyautey, de Gaulle), une circulaire du général Gamelin de 1932 a rappelé les militaires à plus de retenue.

Finalement, la loi de 1972 portant statut général des militaires a codifié les principes qui régissent encore le droit d'expression aujourd'hui : l'autorisation préalable, l'absence de prise de position politique et la non mise en cause d'une puissance étrangère ou d'une organisation internationale.

12- Situation dans d'autres pays.

La situation du droit d'expression des militaires peut être très différente selon le pays étudié. Ainsi, l'Allemagne peut-elle être considérée comme un exemple très avancé de liberté donnée aux militaires. Mais l'expérience montre d'inévitables lourdeurs dans la mise en œuvre systématique du droit de concertation et d'expression dans cette armée.

Le Royaume-Uni offre un exemple plus pragmatique : si en théorie les militaires ont des droits similaires à ceux de leurs homologues français, ils font en fait entendre leur voix par tout un réseau de clubs très influents.

Pour les autres pays, les droits des militaires vont d'une stricte limitation pour les pays latins à une liberté presque équivalente à celle de la société civile avec droit de grève pour la Suède.

2. Comment s'exprimer dans les armées aujourd'hui ?

Aujourd'hui, les militaires peuvent s'exprimer avec l'accord de leur hiérarchie et en évitant les sujets à caractère politique ou mettant en cause une puissance étrangère.

21- Oral ou écrit ?

Chaque mode d'expression a ses avantages et ses inconvénients. L'oral permet la rapidité de réaction, autorise des réponses rapides et ne laisse pas de trace écrite. En revanche, on y risque des maladresses, de l'outrance ou de la grandiloquence.

L'écrit permet un meilleur travail de préparation, une réflexion plus poussée et des développements plus longs et mieux argumentés. Il présente les inconvénients d'un caractère plus irrémédiable que l'oral et d'un temps d'attente assez long entre l'écriture et la publication (3 mois pour la Revue de la défense nationale.) Il peut en outre être censuré quoique la tendance soit à la modération dans ce domaine (10 % de ce qui est présenté aux " Libres réflexions " d' " Armées d'aujourd'hui " est censuré.) A ce propos, la question de l'anonymat ou de l'utilisation d'un pseudonyme peut être soulevée. Si celui-ci permet à l'auteur d'éviter les sanctions, il présente les inconvénients de pousser l'auteur à l'outrance, de donner un parfum de scandale au texte publié et de discréditer l'institution militaire qui peut paraître alors sclérosée.

Plus qu'un problème de censure, l'écrit rencontre deux obstacles majeurs : le manque de militaires prenant la plume et le peu de diffusion des écrits et revues militaires. Dans ce domaine, l'exemple peut venir des Etats-Unis où les militaires écrivent beaucoup et où les revues et les problèmes de défense intéressent un large public.

22- Sur quoi écrire ?

La grande majorité des articles écrits par des militaires traitent de la condition militaire (60% des articles " libres réflexions " d' " armées d'aujourd'hui ".) Un bon nombre d'articles traitent d'aspects techniques ou opérationnels. Mais très peu abordent les problèmes de politique de défense et de géopolitique. Il y a donc un manque cruel de publication voire de réflexion dans les domaines les plus essentiels et les plus stratégiques. Ces sujets étant par nature plus sensibles, l'écrivain militaire y prend un risque d'être désavoué ou sanctionné. Ce risque provoque l'appréhension qui elle-même tue l'habitude d'écrire et donc la réflexion.

Ainsi les sujets les plus importants ont tendance à n'être traités que par des civils ce qui peut sembler regrettable.

23- Pourquoi écrire ?

La première raison est d'éviter d'accréditer l'idée que les militaires n'ont rien à dire ou ne pensent pas.

La deuxième est la nécessaire réflexion sur les questions de défense qui touchent par leur sujet à la survie de la nation.

La troisième raison est que la démocratie implique le débat.

La quatrième est que l'expression lance les débats et que ceux-ci font naître des idées qui contribuent à l'amélioration de l'outil de défense.

Enfin, il ne faut pas méconnaître la valeur curative de la verbalisation d'un malaise ou d'un mal-être.

24- Pourquoi les militaires n'écrivent-ils pas ?

Les raisons de cette carence sont multiples. Sans ordre d'importance elles peuvent être énumérées comme suit :

- méfiance à l'égard d'une société civile aux valeurs différentes,
- institutionnalisation de la communication (DICOD),
- méconnaissance des règles du débat public,
- volonté de l'institution militaire de parler d'une seule voix,
- respect strict des règles énoncées par le statut général des militaires et le règlement de discipline général dans les armées,

- impression qu'écrire n'est qu'une pure activité intellectuelle sans résultat concret ni rendement.

Les militaires doivent donc reprendre l'habitude d'écrire et de s'exprimer sur les grands problèmes de défense. Ce n'est qu'à ce prix qu'ils tiendront pleinement leur place de premiers acteurs de la défense nationale